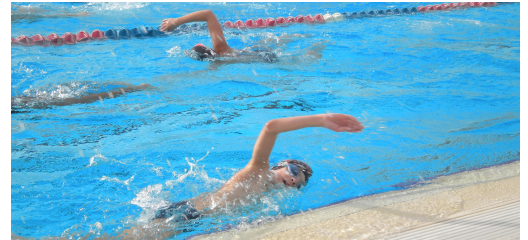


"6 Milliards pour l'EPS et le sport associatif en Seine-Saint-Denis !"



16 installations sportives pour 10 000 habitants dans le 93 contre 50 au niveau national !



Moins d'un élève sur 2 maîtrise le savoir nager à l'entrée en 6ème !



Plus de 20 minutes de marche pour les élèves du 93 !

Après le coup d'envoi de la bataille des 6Mds le 10 février à l'Assemblée Nationale...



Le tir à 6Mds d'€ du maire des Lilas le 22 mars...



**Et maintenant :
Les profs d'EPS de
Seine-Saint-Denis
appelés à se
mobiliser !!!**

1^{er} séminaire du « Co-PER 93 »

– 10 février 2022 à l'Assemblée Nationale –

Un plan d'investissement de 6 Milliards pour le sport et l'EPS en Seine-Saint-Denis

SOMMAIRE :

- Pourquoi un Collectif PERmanent pour 6 Mds pour l'EPS et le sport dans le 93 ? Page 3
- Appel : 6 Milliards pour le sport et l'EPS en Seine-Saint-Denis Page 5
- Comité de parrainage : Liste des soutiens et des partenaires Page 6
- Appel public aux athlètes Page 8

- Interventions des participant.es le 10 Février 2022 à l'Assemblée Nationale Page 9
 - Les élu.es Page 10
 - Le Mouvement Sportif du sport Page 17
 - L'Education Nationale Page 19

- L'héritage de Paris 2024 pour la population de Seine-Saint-Denis en question ? Page 26

Pourquoi un Collectif PERmanent pour 6 Milliards d'investissement de l'Etat pour l'EPS et le sport dans le 93 ?

Le 10 février 2022, à l'initiative de Marie-George BUFFET et du SNEP-FSU 93, se sont réunis plus de 50 acteurs et actrices du 93 pour le 1er séminaire du Co-PER 93, un collectif permanent pour l'EPS et le sport en Seine-Saint-Denis.

Des **élu.es** tel.les que le Président du Conseil Départemental 93, S. TROUSSEL ; les maires et élu.es aux sports ou directeurs des sports de Les Lilas, La Courneuve, Montreuil, Noisy-le-Sec, Romainville, Tremblay et Villepinte, les député.es S. PEU (93), E. COQUEREL (93), et R. JUANICO (co-président de la commission parlementaire JOP Paris en 2024). Côté **mouvement sportif** étaient présents le CDOS 93, des présidents de clubs et de comités, le comité départemental FSGT 93. Et pour l'**Education Nationale**, des professeurs d'EPS du SNEP-FSU 93, des élu.e.s au CD UNSS 93, le directeur et des enseignants du STAPS de Paris 13-Bobigny, un responsable national du SNEP-FSU (secteur équipements) et des représentants des parents d'élèves de la FCPE 93.

Ce rassemblement s'est avéré indispensable dans la perspective des JOP 2024 car il a permis à l'ensemble de ces acteurs et actrices de témoigner et de mettre en avant le besoin en matière d'infrastructures sportives publiques et de proximité pour les populations alors que "l'héritage" réel n'est pas à la hauteur des promesses. Un rassemblement inédit par la participation des usagers du monde sportif et de l'Education Nationale dans une perspective partagée d'action avec les élu.e.s des collectivités.

Dans ce manifeste nous avons retranscrit l'ensemble des témoignages et fait état des besoins locaux et départementaux. Il sera le support commun pour construire des **perspectives d'actions** : vœux dans les conseils municipaux, appel aux athlètes de haut-niveau de Seine-Saint-Denis, initiatives publiques dans les villes et les clubs envers les pratiquant.es et la population.

Nous avons pu collectivement porter haut et fort l'importance vitale de l'EPS, du sport scolaire et du sport associatif et donner un écho public majeur à la revendication d'égalité d'accès pour toutes et tous à la pratique sportive.

Nous avons ainsi démontré et exigé, tous ensemble, la nécessité de nouvelles politiques publiques et d'investissements massifs de l'Etat pour répondre aux besoins des scolaires et des populations.

L'objectif du Co-PER 93 est d'interroger et rendre transparent l'héritage et les usages prévus des sites en termes d'accès du public et des scolaires. Le débat sera porté sur la place publique face à l'absence de sollicitation et d'écoute des populations depuis l'attribution des JOP à Paris en 2017 !

Les chiffres du sport et de l'EPS dans le 93 : Un besoin réel de rattrapage pour les populations.

- 105^{ème} département de France en matière d'installations sportives.
- Le parc d'installations sportives est en moyenne de plus de 40 ans d'âge.
- 16,2 équipements pour 10 000 habitants contre 49,6 au niveau national.
- 0,45 bassins de natation pour 10 000 habitants, soit la moitié de la moyenne nationale.
- Taux de licences sportives le plus faible de France ... avec un faible taux de pratique pour les jeunes filles et la pratique handisport.

Quels besoins des villes et politiques publiques de co-financement ?

Pour l'EPS et le sport scolaire dans le 93, le Conseil Départemental de SSD doit être un interlocuteur privilégié. Il en va de même pour la Région au niveau des lycées. On sait aussi que les municipalités assurent les conditions de l'EPS dans le 1^{er} degré, mais aussi des écoles municipales d'initiation sportive et un très fort soutien aux associations sportives.

Au niveau associatif, le taux d'occupation est total. C'est la preuve du dynamisme des clubs, mais c'est aussi **une situation qui ne permet pas l'ouverture à toutes et tous la pratique sportive**, sous les multiples formes qu'elle peut prendre... et montre bien que les besoins sont là !

Pour faire face à cela, **plusieurs options** peuvent être retenues par les collectivités territoriales, mais **ne répondent que partiellement aux besoins de la population :**

- Privilégier certains sports et/ou certaines associations,
- Développer les pratiques « libres » potentiellement discriminante,
- Construire des IS en Partenariat Public-Privé (PPP) et/ou gérer en Délégation de Service Public,
- Laisser le privé répondre au besoin de la population avec des entreprises à but lucratif (*Fitness, Oups Factory, Five, Sand Fabrik, Arkose, MurMur, ClimbUp, Blast, ...*)

Face à cela, les actrices et acteurs présents lors de ce séminaire ont eu à s'exprimer sur les besoins dans leurs secteurs respectifs avec une analyse des projets en cours dans le cadre de « l'héritage » des JOP 2024. Ils ont pu partager ces besoins au niveau des différents comités départementaux, pour le sport scolaire et pour les cours d'EPS.

Enfin, reste à évaluer collectivement et à toutes les échelles du territoire les niveaux d'investissements publics nécessaires en vue de co-investissements publics Etat/collectivités pour un développement de l'accès à la population et des scolaires. Un débat sur les Délégations de Service Public devra se poursuivre afin d'exiger la transparence sur les contrats et d'aller vers un positionnement pour une régie publique seule garant de l'égalité !



**APPEL pour un plan d'investissement de 6 Milliards pour la
rénovation et la construction d'installations sportives dans le 93.**

C'est le bon sens.

2024 c'est demain ... l'EPS et le sport associatif c'est aujourd'hui et tous les jours !

Le 28 Aout sur l'antenne de France inter, **Vincent Gérard** (médaillé d'or aux JO de Tokyo avec l'équipe de France de Hand Ball) déclarait :

« Les profs d'EPS font leur métier, mais donnons leur les moyens et les équipements pour travailler.

Comment faire pratiquer des sports collectifs, quand il faut se partager un gymnase pour 2 ou 3 classes ! C'est impossible !

Donnons les moyens aux enseignants d'EPS de faire leur métier, de la meilleure des façons ; ce sera la meilleure manière de respecter les enseignants, mais aussi les élèves.

Il est dommageable de constater que l'on rogne sur les moyens pour l'Education, alors que c'est la priorité des priorités ; car c'est à ce prix, que l'on construit une société qui peut fonctionner dans le futur.

A court terme, cela à un coût, mais à moyen et long terme c'est indispensable.

J'ai l'impression que cela ne va pas dans le bon sens. »

Le bon sens en Seine-Saint-Denis, un réel héritage pour les populations : des installations sportives, enfin, à la hauteur des besoins.

Le département de la Seine-Saint-Denis ne possède pas les moyens octroyés par l'état pour respecter les lois de la république en matière de pratique sportive :

- 105ème département de France en matière d'installations sportives.
- Le parc d'installations sportives est en moyenne de plus de 40 ans d'âge.
- 16,2 équipements pour 10.000 habitants contre 49,6 au niveau national.
- 0,45 bassins de natation pour 10.000 habitants, soit moitié moins que la moyenne nationale ; une moyenne de 30% des élèves qui savent nager.
- Taux de licences sportives le plus faible de France... sans parler du taux de pratique pour les jeunes filles et la pratique Handisport.
- Les clubs se retrouvent également dans une situation de pénurie notoire qui obère tout développement indispensable et marginalise ou empêche la pratique handisport.

LE CoPER 93 vous proposent de trouver ensemble enfin « le bon sens » dans la perspective d'un héritage réel pour les populations et les élèves de Seine-Saint-Denis.

- **Obtenir un plan exceptionnel de rattrapage des inégalités à hauteur de 6 Milliards d'Euros.**

Pourquoi 6 Milliard ? C'est le budget (fonds privés) du CIO, pour les constructions et le bon déroulement des JOP de 2024.

- **Elargir la participation au CoPER 93 au plus grand nombre : élu.e.s, villes, mouvement sportif, EPS et sport scolaire.**
- **Mettre en oeuvre des initiatives publiques locales pour assurer un héritage des JOP 2024 à la hauteur des besoins.**
- **Réaliser un appel national public en direction des sportifs olympiques et paralympiques afin d'obtenir leurs signatures pour exiger les 6 milliards du plan exceptionnel.**

Il est indispensable et nécessaire que l'état et les pouvoirs publics investissent, à leur tour, 6 milliards comme héritage réel et pérenne pour les installations sportives et les populations. C'est aussi une question vitale pour assurer l'égalité des territoires, garantie par le parlement et la représentation nationale.



"6 Milliards pour l'EPS et le sport associatif en Seine-Saint-Denis !"

93 Seine Saint-Denis

2024 c'est demain : l'EPS et le sport associatif, c'est aujourd'hui et tous les jours !

Un plan exceptionnel de rattrapage de 6 Milliards dans le 93

POUR le Développement du Sport et l'EPS,

POUR la rénovation et la construction d'installations sportives

Comité public de parrainage du Collectif PERmanent pour la défense et la promotion de l'EPS, du sport scolaire et du sport associatif en Seine-Saint-Denis (CoPER 93).

Des acteurs politiques, du sport et de l'Education Nationale :

BUFFET M.-G.	Députée, ex-Ministre JS
PEU S.	Député du 93
JUANICO R.	Député de La Loire
HEBRARD A.	IGEN EPS retraité.
DAVISSE A.	IPR Créteil retraitée
ROLAN H.	Dir. STAPS Bobigny
DURALI S.	STAPS Bobigny
VOITURON N.	Université Paris 13
GOTTSMAN L.	ENS EPS Rennes
ATTALI M.	STAPS Rennes
FORTUNE Y.	STAPS Rennes
HOIBIAN O.	STAPS Toulouse
BAZOGÉ N.	STAPS Grenoble
COMBAZ G.	Université LYON
FRAJERMAN L.	Université Paris 5
MAURICHERE R.	Etudiant STAPS Créteil
SARRABEYROUSE O.	Maire Noisy-le-Sec
LE BRIS P.	Maire adjoint La Courneuve
CHARLES O.	Elu aux sports de Montreuil
LAÏDI T.	Maire adjoint Romainville
STURM P.	Président CDOS 93
REMOND C.	Co-président FSGT 93
MARANDEL A.	FSGT 93
MAHAMATH Y.	CD squash 93
ALVES E.	Présidente CD squash 93
BACHA K.	Co-secrétaire FSU 93
RIVIERE A.	Présidente FCPE 93



"6 Milliards pour l'EPS et le sport associatif en Seine-Saint-Denis !" SNEP



Des militants de l'EPS au niveau national et dans le 93 soutiennent aussi cet appel. Cette liste s'ajoute aux centaines de signatures (professeur.es d'EPS du 93 et acteur.trices du sport associatif) de la pétition au lancement de ce Collectif PERmanent en septembre 2021 !

BENECH C.	Secrétaire Générale SNEP-FSU
HUBERT B.	Secrétaire Général SNEP-FSU
CHABROL S.	ex Secrétaire Général SNEP-FSU
LAFONTAN J.	ex Secrétaire Général SNEP-FSU
BECKER A.	ex Secrétaire national SNEP-FSU
ANGER P.	Secrétaire national SNEP-FSU
SVRDLIN A.	Secrétaire national SNEP-FSU
BEORCHIA S.	Secrétaire national SNEP-FSU
CHARLIER B.	ex Secrétaire national SNEP-FSU
FOUQUET M.	ex Secrétaire national SNEP-FSU
ABRIOU C.	ex Secrétaire nationale SNEP-FSU
ABRIOU D.	ex Secrétaire national SNEP-FSU
SANS S.	ex Secrétaire nationale SNEP-FSU
COUTURIER C.	Secrétaire national SNEP-FSU
CREMONESI B.	Secrétaire national SNEP-FSU
FRANCOIS N.	Secrétaire nationale SNEP-FSU
QUIRION S.	Resp. « équipement » SNEP-FSU
SABLIC D.	Secrétaire national SNEP-FSU
CHAISY B.	Secrétaire national SNEP-FSU
MOLENAT S.	Secrétaire national SNEP-FSU
NATTER G.	DRAJES Nancy – Sec. Nat. SNEP-FSU
THIEBLEMONT M.	Professeur EPS Grigny
PELTIER M.	Professeur EPS Coignières
OLIVERO E.	Professeur EPS Savigny
VEZIER G.	Professeur EPS Bandol
LE ROY D.	Professeur EPS Rennes
BUREAU P.	Professeur EPS Paris
ALLAIN F.	Professeur EPS Bordeaux
EYDAN P.	Professeure EPS 93
PERINELLI L.	Professeure EPS – élue AS 93
OLIVIER A.	Professeure EPS 93
CARLOS D.	Professeur EPS 93
REITCHESS S.	Professeur EPS 93 - retraité
ALVES J.	Professeur EPS 93
CABUT G.	Professeure EPS 93
BATTISTA T.	Professeur EPS 93
PONTAIS H.	Professeur EPS 93 - SNEP-FSU Créteil
REY L.	Professeure EPS 93
CARTON B.	Professeur EPS 93
DONADILLE C.	Professeure EPS 93



APPEL PUBLIC AUX ATHLÈTES OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

2024 Le bon sens en Seine Saint Denis :

Une campagne publique pour un héritage réel pour les populations et l'EPS.

Des installations sportives enfin à la hauteur des besoins.

Vos exploits et vos performances ont forcé l'admiration de toute la France ; vous avez montré comment l'investissement, souvent de toute une vie, permet le dépassement de soi et l'atteinte de réalisations exceptionnelles.

Vous forcez le respect en montrant publiquement les possibilités humaines d'une éducation sportive et technique qui souvent transcende les actes individuels et collectifs, dépasse les normes communes et les capacités.

Vous êtes, pour les jeunes générations, des exemples vivants de maîtrise technique, d'expertise, d'exigence, de volonté, de rigueur, d'investissement, de partage et de respect.

Nous vous en remercions sans mesure.

Enseignants d'EPS, nous nous efforcerons de faire partager vos exigences et vos valeurs. Nous vous soutiendrons jusqu'en 2024.

Pour l'heure, après ces exploits quotidiens, l'EPS du quotidien doit conduire aux exploits éducatifs indispensables de la réussite de toutes et tous. C'est un défi éducatif et sportif à la hauteur des ambitions pour 2024.

Vincent Gérard déclarait à France Inter le 28 Août : *« Donnons les moyens aux enseignants EPS de faire leur métier, de la meilleure des façons ; ce sera la meilleure manière de respecter les enseignants, mais aussi les élèves ».*

6 milliards du budget du CIO sont prévus pour la réussite de 2024

L'état Français doit s'honorer de prévoir à son tour 6 Milliards d'investissements publics pour un héritage de 2024 digne de ce nom, pour les installations sportives des tous les pratiquants, de l'EPS et du sport scolaire.

Pour ce défi éducatif immense, à réaliser pratiquement, l'EPS et les jeunes pratiquants scolaires ont besoin de votre soutien, de votre signature.

Le mouvement sportif associatif, les clubs, les bénévoles et les entraîneurs qui se donnent tant pour développer la pratique des jeunes, des jeunes filles et des pratiquants en situation de handicap, ont besoin de votre soutien, de votre signature.

Vous représentez à présent le bien commun sportif de notre nation ; l'éducation physique et sportive, la vie associatives des clubs, chacun dans leurs rôles, font parti, aussi, de ce bien commun.

Allons ensemble dans le bon sens pour réussir 2024.

Contacts SNEP-FSU 93 pour le Collectif PERmanent de défense et de promotion de l'EPS, du sport scolaire et du mouvement sportif en Seine-Saint-Denis :

Jonathan ALVES : 06 67 74 40 58 / Serge Reitchess : 06 76 71 36 10 / s2-93@snepfsu.net

Séminaire Co-PER 93 – 10 Février 2022

Interventions et témoignages des participant.es

Durant 3 heures, les interventions se sont organisées en 3 parties. A la suite des interventions liminaires de M-G BUFFET (députée de SSD et ancienne Ministre des Sports) et de J. ALVES (SNEP-FSU 93), les participants ont pu s'exprimer de manière assez courte sur 3 registres :

- *Témoigner la réalité de sa collectivité, de son sport ou de son établissement scolaire,*
- *Echanger sur les besoins en installations sportives et les moyens publics à investir,*
- *Envisager des perspectives d'actions locales, communes*

Nous proposons d'organiser ces interventions en 3 catégories qui représentent les 3 secteurs dont sont issus les acteurs et actrices de l'EPS et du sport.

Au sein de chaque catégorie, les interventions sont présentées dans l'ordre chronologique des prises de parole et réunies en une seule lorsque l'intervenant.e a pris plusieurs fois la parole.

Ces interventions serviront de socle pour interpeler au niveau local et national sur les besoins de l'Education Nationale, du sport associatif et des élu.es pour le développement de l'accès à la pratique sportive. Seules des réflexions concrètes, basées sur les utilisateurs peuvent permettre de construire une politique réellement volontariste et ne pas rester sur des annonces ou des promesses qui ne sont souvent pas suivies d'actes.

La population de Seine-Saint-Denis mérite d'être respectée et l'Etat lui doit l'égalité. La construction collective d'un plan d'investissement entre l'Etat et les collectivités sera un des enjeux démocratiques lié à ces JOP de Paris 2024.

Interventions des élu.e.s



Marie-George BUFFET, députée de Seine-Saint-Denis :

Introduction :

Je salue et remercie l'ensemble des participants, notamment mes collègues députés (Régis JUANICO et Stéphane PEU), le président du Conseil Départemental 93 (Stéphane TROUSSEL), le directeur du STAPS (Hugues ROLAN) et le SNEP-FSU 93 qui a lancé ce « **Collectif PERmanent 93 pour la défense et de promotion de l'EPS, du sport scolaire et du sport** ».

- ➔ 6 Milliards pour l'EPS et le sport en Seine-Saint-Denis ;
- ➔ 4h par semaine d'EPS dans les programmes scolaires ;
- ➔ Un plan de formation massif, notamment par un financement augmenté de la filière STAPS en état de paupérisation avancée...

Voilà une partie des revendications pour lesquelles nous souhaitons donner de l'écho par cette réunion à l'Assemblée Nationale !

Hier (9 février 2022) dans l'hémicycle pour le débat sur le vote de la proposition de loi de la majorité concernant la démocratisation du sport. En fait, hélas, nous avons très peu parlé sport puisque le débat s'est mené avec les Républicains et une partie des députés En Marche sur des questions de signes religieux sur les stades pendant plus de 4 heures, le débat s'est cantonné à cela.

L'ensemble des amendements concernant le développement de l'EPS avaient été déclarés irrecevables car « sans lien avec le texte ». Un texte sur la démocratisation de l'accès au sport faisant l'impasse sur l'EPS, je vous laisse juge !

Et pire encore la nouvelle version de la loi entretient la mise à l'écart de l'EPS en voulant créer une heure de pratique, de « mouvement » en dehors de l'EPS dans les écoles !

Cette réunion est donc l'affirmation, ici à l'assemblée nationale, que l'EPS est une matière à part entière qui doit retrouver toute sa place dans l'école de la république, que nos enfants n'ont pas seulement besoin de « bouger 30 minutes par jour », mais besoin de faire de l'EPS dans de bonnes conditions. De bonnes conditions cela nécessite un accès de proximité aux équipements sportifs !

Pour cela, il faut en rénover et en construire en identifiant précisément les besoins. C'est aussi le 2ème objectif de cette matinée de travail grâce à nos différentes expertises.

Pour le faire, il faut des leviers économiques, politiques que nous pouvons actionner grâce aux JOP 2024 qui auront lieu en grande partie sur notre territoire, on pourrait les appeler JOP Paris – Seine-Saint-Denis.

Même si, comme toujours, il faut se battre pour obtenir ce qui nous a été promis !



Stéphane TROUSSEL, président du Conseil Départemental 93 :

Je voudrais moi aussi saluer la diversité des participants, c'est relativement rare d'avoir à la fois des représentants des élus, des clubs, des parents d'élèves, de vos organisations syndicales. C'est de ce point de vue assez intéressant et révélateur aussi de la mobilisation qui peut et qui doit exister sur cet enjeu.

Chacun sait et l'a saisi à quel point il y a nécessité dans le département de créer des conditions pour que ces infrastructures soient, par leur nombre et leur qualité à la hauteur des attentes et des besoins de ce département le plus jeune de France métropolitaine est absolument indispensable.

16 équipements sportifs pour 10 000 habitants quand la **moyenne nationale est de 50**, dans le département le plus jeune, ça pose une difficulté majeure et donc **notre objectif collectif c'est pas seulement de remonter progressivement pour faire des petits pas, mais c'est cet objectif-là que nous devons nous fixer par rapport à la moyenne nationale**. Encore une fois, 36% de la population de la Seine-Saint-Denis a moins de 25 ans. Donc les

enjeux, ils sont aujourd'hui, mais ils seront encore plus criants demain !

Quand bien même, permettez-moi je vais commencer par là, ça ne fait pas partie des compétences du département, le département a depuis de très nombreuses années a décidé de s'engager, de s'emparer cet enjeu avec à la fois les compétences qui sont les nôtres, mais aussi des moyens qui sont les nôtres. Vous le savez bien le transfert du RSA au département depuis près de 20 ans a considérablement affaibli la capacité du département à s'engager y compris dans des politiques publiques volontaristes sur un certain nombre de sujets.

Quelques chiffres :

- 120 Millions d'investissement dans des équipements sportifs, notamment dans les collèges. Avec l'État, avec les communes, en 2012, on a fait un plan de rattrapage sur les équipements sportifs en SSD, c'est 65 opérations qui ont été lancées par le département pour un total de près de 12M d'€.
- Avec le plan piscine adopté ces dernières années, c'est 5 piscines qui ont été construites ou reconstruites. Je pense particulièrement à celle de Clichy-sous-Bois et celle de Pierrefitte que nous allons inaugurer dans quelques semaines, là encore, en dehors de toute responsabilité du département. C'est dans le cadre de la reconstruction de 2 collèges que le département a dit on ne peut pas continuer comme ça, dans ces 2 villes qui n'étaient pas dotées de piscine.
Au total, il y aura 17 piscines rénovées. Ces investissements arrivent à leur terme et bien évidemment il faut aller au-delà !

Sur la situation des Jeux, on a décidé de s'engager et ça ne va pas régler l'ensemble des problèmes en SSD, mais ils doivent être un accélérateur.

Les Jeux, c'est 7Mds : 3,8Mds d'argent privé pour l'organisation des Jeux et 3,2Mds d'argent public et privé pour les infrastructures de toute nature ! Il y a des réalisations et il ne faut pas les négliger : **je ne ferai pas Marville dans les conditions dans lesquelles je le fais aujourd'hui s'il n'y avait pas les Jeux**. Je ne ferai pas les rénovations d'équipements, de gymnase ou le parc des sports du Bourget, le mur d'escalade s'il n'y avait pas les Jeux.

Le département s'est engagé seul dans la **réalisation de l'équipement sportif PRISME à Bobigny**, au stade de la Motte : 55M pour un équipement sportif qui a vocation universelle dès sa conception pour la pratique des sportifs amateurs ou professionnels à la fois valides et non-valides. Il n'y a pas d'héritage paralympique dans les Jeux de Paris 2024 et je considère que c'est le seul. Il y a 1M d'€ dans la maquette financière de la SOLIDEO pour financer le PRISME, ce n'est clairement pas à la hauteur de l'enjeu !

Le président de la République a voulu annoncer en SSD son Plan de 250M, il l'a fait à Tremblay pour des équipements sportifs de proximité. Ce n'est bien évidemment pas à la hauteur des enjeux. J'ai d'ailleurs écrit au Président de la République pour lui dire : « Chiche, vous annoncez 250M à l'échelle du pays. Pour 1€ de l'Etat engagé pour la SSD, je m'engage à ce que le département complète à hauteur d'1€, comme on l'a fait en 2011 à travers le PRES (Plan de Rénovation des Équipements Sportifs).



Olivier SARRABEYROUSE, Maire de Noisy-le-Sec :

Témoignage :

Noisy-le-Sec est en-deçà de la situation du département car le département enregistre un taux de pauvreté de 29%, à Noisy-le-Sec nous sommes à 31%, parmi les 3 villes les plus pauvres d'Est-Ensemble avec Bobigny et Bondy.

Double difficulté en termes de dotation en équipements et en matière de situation financière que les communes ont de plus en plus. Après la disparition de la taxe professionnelle, on nous supprime la taxe d'habitation ce qui veut dire plus de leviers financiers pour mener un tas de projets et en particulier des projets sportifs.

A Noisy-le-Sec, nous avons axé notre projet politique sur 2 axes qui sont l'éducation et l'accès aux droits ; le sport se situe parfaitement dans ces 2 axes.

- Les communes sont les premières contributrices du sport : pour les écoles primaires nous avons 3 éducateurs.trices sportifs.ves. Nous avons aussi un rôle à jouer sur les temps périscolaires et extra-scolaire et ça nous manquons de moyens aujourd'hui pour le faire.
- En plus de ça, nous avons aussi notre rôle à jouer sur ces aspects du sport-éducation, sport-santé, sport-citoyenneté avec tout ce que cela engendre en termes de relations à l'autre, du sport avec les personnes âgées, des luttes contre les propos et actions racistes etc.
- Je nous félicite de cette réunion où nous avons les différents partenaires.

Un exemple : aujourd'hui nous avons un superbe équipement sportif qui appartient à la Région qui dépend du lycée et ça fait 10 ans que nous ne pouvons pas l'utiliser alors que ça offrirait un espace énorme pour les associations sportives. »

Comment nous situons-nous dans les JOP de Paris 2024 ?

2 axes : la solidarité internationale et la place des femmes dans le sport, vous êtes bien conscients que de la cour de l'école au play-ground des cités, les femmes en sont beaucoup plus exclues que les hommes. Nous avons commencé via un projet « Impact 3 » avec du street work-out et la place des femmes dans le sport.

Sur les besoins :

Depuis le début de notre mandature, il y a presque 2 ans, nous avons dû abandonner 2 projets.

Le 1^{er} projet était un bassin olympique d'entraînement pour le water-polo. Nous avons un club qui est vice-champion de France, qui est représentatif sur le côté compétitif et qui fait un énorme travail sur le savoir-nager. Nous avons dû abandonner parce que la SOLIDEO a fait un audit qui a constaté qu'un projet à 45M n'était pas viable en l'occurrence et surtout, puisqu'on parlait des PPP tout à l'heure, que c'était une opération immobilière initiée, en coopération bien-sûr avec le territoire, par le groupe Decathlon-Mulliez.

Nous travaillons aujourd'hui à la réalisation d'un futur centre nautique parce que c'est une véritable nécessité. Nous allons travailler avec Est Ensemble et les différents usagers, pour que ce « centre nautique » soit une réussite !

Le 2^{ème} projet était intéressant du point de vue du phasage (construction d'un gymnase / destruction de l'actuel qui est fragile et construction d'une école / destruction de l'école actuelle pour construire un autre lieu). Le projet nous a été présenté à 30M, est monté à 32, puis 36 et avec l'augmentation des matériaux et du reste, nous étions à 45M ! Comme l'urgence est l'école (type « Pailleron »), nous avons dû reporter la reconstruction de ce gymnase ! »

Nous sommes en plein dans une réflexion sur les financements, mais nous sommes aussi dans une réflexion plus globale autour du sport.



Stéphane PEU, député de Seine-Saint-Denis :

En tant que député j'ai contribué à la rédaction du rapport Cornu-Gentil sur la SSD se centrant sur les 3 fonctions régaliennes sécurité, justices éducation, qui a débouché sur l'annonce par le 1^{er} ministre du plan 93. Les chiffres que vous donnez sur la pratique du sport en SSD sont le prolongement de ce qu'on a mis en exergue dans ce rapport : **Arrêtez de dire que la SSD est sous la douche des financements dérogatoires des politiques de la ville, de tel ou tel dispositif dérogatoire** parce que par ailleurs **tout nous manque du point de vue du droit commun, c'est-à-dire de l'égalité républicaine** ! On peut faire beaucoup de communication avec des dispositifs. Dans les faits, c'est contraire qui se passe : **on a moins de tout par rapport au reste du pays** ! Avec M-G Buffet et notre groupe parlementaire, on a fait une évaluation de ce rapport (début février 2022 : 2 ans après l'annonce du plan pour le 93, le rattrapage n'est pas là !

Il faudrait faire attention que sur les JOP ça ne soit pas la même chose. Je partage les inquiétudes que 2 ans avant, il ne se passe pas grand-chose. **Il y a beaucoup d'annonces qui génèrent beaucoup d'espérance et il ne faudrait pas que cela génère beaucoup de déception** !

On ne va pas lâcher les acquis de ce rapport parlementaire et **je pense qu'on va pouvoir, tous ensemble, l'élargir à d'autres sujets comme les questions de la santé ou la question du sport** !

Bien évidemment. Elargissons ce que portait le rapport parlementaire sur la volonté d'égalité républicaine à l'ensemble des sujets et notamment à la pratique sportive. »



Lionel BENHAROUS, Maire des Lilas :

Il y a un rôle absolument majeur et essentiel du sport et de manière générale en termes de prévention parce que ces jeunes de villes voisines, ils se côtoient sur des terrains de foot et ça leur évitent parfois de tomber dans une logique de rixes et d'affrontement.

En tant qu'élus locaux, le département ou les villes, on a un rôle à jouer, on a un effort à faire !

Nous devons aller au-delà notamment en matière de soutien aux associations sportives à travers le plus de créneaux possibles, avec un soutien financier, de les attirer sur notre territoire quand un sport n'est pas présent de manière à inciter à la pratique sportive.

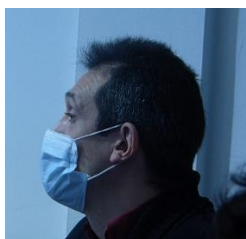
Nous recrutons des éducateurs sportifs car c'est par là que commence la politique qui nous permet de mettre le premier pied à l'étrier d'une pratique sportive.

Quand nous bâtissons ou rénovons des écoles, nous essayons toujours de trouver des espaces qui valorisent la pratique sportive. Quand j'ai dû refaire le parc scolaire des Lilas, qui est mitoyen du collège et du lycée, nous avons bâti des terrains synthétiques, nous avons fait une piste d'athlétisme pour la pratique sportive et scolaire. Mais nous ne pouvons pas tout faire. »

L'importance de cette réunion-là, c'est de mettre tous les acteurs autour de la table pour faire pression sur celui qui au fond peut nous permettre de passer le cap décisif, c'est-à-dire les moyens de l'Etat !

Pour ça on a besoin d'une action collective et concertée ! On s'est laissé enfermer trop longtemps dans un dialogue bilatéral de l'Etat avec soit les associations sportives, avec les professeurs d'EPS, avec les élus locaux...

Là au moins **on fait front, on fait bloc, on est ensemble et on peut porter ensemble ce message à l'Etat** pour dire « maintenant il est temps de prendre ses responsabilités », on peut décréter tous les 4 matins des grandes priorités du quinquennat, maintenant il faut se donner les moyens de les mettre en œuvre !



Tony LAÏDI, élu au sport de Romainville :

Les plus belles infrastructures sont à l'ouest de la région. Et malheureusement, nous avons aujourd'hui des installations qui sont insuffisantes ou vétustes et seulement 30% des collégiens de SSD qui font du sport en club.

On est passé à côté de grandes dynamiques comme l'Euro (2016) et la jeunesse de SSD est restée aux portes des stades très souvent.

Les élections présidentielles arrivent et je crains qu'on reste à la porte de tout cela. A 2 ans des JO, il n'y a aucune volonté de l'Etat de créer une dynamique.

On manque aussi de moyens humains. J'ai été emploi jeune et éducateur sportif, à l'époque de MG Buffet et aujourd'hui la volonté de donner des moyens humains dans le développement physique et intellectuel de la jeunesse n'existe pas ! On est habitué à faire avec les moyens du bord, mais sans les éducateurs sportifs on ne pourra vraiment rien faire pour notre jeunesse. Cette volonté doit s'inscrire dans cette élection présidentielle.

Perspectives d'action collective :

Je souhaite dire ici notre volonté de s'inscrire dans cette action publique qu'on pourra mener avec Noisy-le-Sec puisque nous sommes voisins et avons en commun des projets d'équipements sportifs. Des grandes journées d'action pourraient être pensées en ces termes !

Sur l'après JOP, on sait qu'il y aura une augmentation du nombre de licenciés, mais à l'instar de Londres on sait aussi que ça risque de retomber immédiatement si nous n'avons pas les équipements adéquates pour répondre à ces besoins et s'il n'y a pas les moyens mis en place.

Par rapport au sport scolaire, on essaye de développer aussi les classes d'option sport avec du hand-ball, du tennis de table pour créer de la transversalité entre les associations sportives et l'éducation nationale, mais les clubs sportifs

manquent de moyens. On fait des dotations supplémentaires, avec 30% d'augmentation des subventions aux clubs l'an dernier et 30% cette année, mais ils n'ont pas les emplois pour pouvoir répondre à ces besoins-là.

Sur les équipements sportifs, on a créé un gymnase, actuellement transformé en centre de vaccination et aujourd'hui les co-financements que nous avons sollicités de la part de la Région par exemple, ont fondu comme neige au soleil. Très souvent le reste à charge c'est pour les villes. »

Partie 2 : les besoins



Zainaba SAID ANZUM, élue au sport du Conseil Départemental 93 :

Concernant la rénovation des parcs des sports qu'on a en gestion directe (Marville ou la Motte), nous souhaitons investir pour le plus grand nombre. A partir du moment où nous finançons, nous souhaitons l'accès gratuit à nos collégiens.

La problématique des DSP, je l'entends parfaitement et il faut un bon niveau de la force publique. Est Ensemble l'a démontré par la gestion des piscines. Il faut que nous puissions agir de manière plus concertée pour que ça soit utile au plus grand nombre.

Concernant la féminisation et la pratique handisport, nous bonifions nos subventions pour faire en sorte que la pratique féminine se développe. Nous souhaitons rendre plus visible le handisport, notamment avec le Prisme.

La diversité des sports en SSD n'est peut-être pas à la hauteur pour certains d'entre-nous, néanmoins quand un enfant ou quand quelqu'un veut faire du sport, il choisit ce sport parce qu'il l'a vu à la télé ou il a participé à des opérations comme « 24 sites pour 2024 » portée par le CDOS 93. Cette opération à Dugny, je l'ai vue était magnifique, les enfants et les plus grands se sont bien amusés et ont pris des contacts pour pouvoir pratiquer.

Enfin, je souhaite redire la volonté de maintenir l'héritage aquatique avec la perspective d'un plan piscine. Concernant Raoul Montbrand, c'est un appel à projet que nous avons lancé sur des terrains qui étaient sous-utilisés. La FFR a proposé un projet que je trouve innovant, qui allie sport de haut niveau avec l'accueil d'une Academy fédérale de rugby, le centre de formation, le club de Bobigny qui rayonne sur le territoire et l'accueil d'équipes professionnelles et des délégations étrangères, ce qui manque cruellement en SSD où on ne peut pas les accueillir. Effectivement, il y aura un pôle Campus Sport avec une école des métiers du sport. Et effectivement un volet immobilier, mais il y a aussi la volonté que l'ensemble des habitants puisse utiliser cet équipement et puisse voir rayonner le rugby.



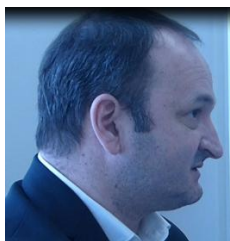
Timothée GAUTHIEROT, élu au sport Noisy-le-Sec :

On dissocie encore trop le collège du gymnase, je rejoins le SNEP-FSU pour dire qu'il faut systématiquement associer un équipement sportif dans la construction d'un collège, d'un lycée ou d'une école, pas un terrain de proximité ou un plateau extérieur, mais un équipement sportif de qualité qui permet de mutualiser.

De la même manière, il faut mettre autour de la table les différents acteurs et pas seulement éducatifs, mais aussi associatifs pour une meilleure optimisation.

En plus de l'utilisation ça améliorera l'entretien car les acteurs locaux sont sur le terrain quotidiennement donc ils savent ce qui est le mieux.

Partie 3 : perspectives d'action collective



Régis JUANICO, député co-président Commission parlementaire JOP Paris 2024 :

Je trouve l'idée excellente d'un comité permanent pour la Seine-Saint-Denis !

J'ai été interpellé car on travaille sur l'héritage sportif territorial et sociétal, mais sur l'ensemble des territoires, pas forcément sur un territoire, même si ce territoire est « sensé être » celui qui doit avoir le plus d'héritage sportif territorial et sociétal.

Les interventions depuis ce matin nous montrent que, entre les déclarations, une communication très centralisée, parisienne beaucoup centrée sur les questions de cérémonie d'ouverture, le grandiose d'un côté... et puis ce que nous constatons sur le terrain puisque nous sommes majoritairement des députés qui sommes en région, dans nos départements et dans nos circonscriptions, nous sommes extrêmement dubitatifs sur l'héritage concret, notamment sportif dans nos territoires.

Sur les équipements sportifs, le problème dans ce pays c'est qu'on n'arrive pas à avoir de vision dans le long terme de crédits pérennes pour tous les équipements sportifs, pas simplement les crédits spécifiques, les crédits exceptionnels pour la politique de la ville, les plans de rattrapage, comme on fait pour la Corse, pour l'outre-mer ou pour la SSD c'est arrivé à travers le CNDS, l'ANS. Aujourd'hui on met beaucoup d'argent sur 4 villes expérimentatrices comme Marseille ou Sarcelles, mais la vision, c'est quand même **d'avoir un levier fort financier de l'Etat** qui chaque année est capable de mettre plus des 50M comme il y a quelques années quand on est tombé très bas en matière de soutien aux équipements sportifs ou aujourd'hui 130M, mais en mettant dedans aussi les crédits exceptionnels du plan de relance avec des projets très bien comme la rénovation énergétique des gymnases et des équipements sportifs. Il faudrait que le COJO ait des financements pour les mobilités actives, sur le design actif pour accompagner l'ensemble des collectivités et pas simplement les QPV ou les ZRR (zones de revitalisation rurales).

Le plan Macron, c'est 5000 équipements de proximité sur 3 ans (100M/100M/50M) avec un taux de 50 à 80% sur des sommes relativement restreintes (dizaines ou centaines de milliers d'€), mais ce n'est pas des piscines, des gymnases ou des complexes sportifs.

On a une grande offensive sur la question de l'EPS. Il faudrait renforcer l'EPS, le sport scolaire, les STAPS. Cette majorité a supprimé 80% des emplois aidés est dans le détricotage de ce qui existe !

Ce qui s'est passé sur l'USEP hier [9 février 2022] lors du débat sur la Loi sport, on aurait très bien pu dire « d'accord l'USEP n'est présente que sur 25% des écoles, il faut faire mieux. Pour cela, il faut des moyens financiers et humains comme l'UNSS d'ailleurs avec notamment les 3H dédiées des profs d'EPS. On pourrait imaginer qu'on ait des moyens humains pour aider l'USEP à se déployer ». Non ! On fait entrer des « alliances éducatives territoriales », qui sont des associations à but lucratif ou des grandes fédérations qui sont riches, concurrentes de l'USEP uniquement pour aller dans les écoles... »

De même, avec la circulaire « un club, une école », on voit que c'est une forme de déstabilisation de l'EPS alors qu'il faudrait partir de la base et faire les horaires obligatoires de l'EPS (1h50 de temps réel au lieu des 3h en 2016).

Sur le *Pass Sport*, il faut l'élargir, notamment sur les 18-20 ans qui peuvent être en grande détresse.

Sur les JOP, on souhaite qu'il y ait des dispositifs du COJO qui montent en puissance et qui soient véritablement opérationnels avec des dotations. On ne voit pas bien l'efficacité des fonds sur les territoires et on a un peu peur que d'autres choses soient mises en avant comme le programme des volontaires et qu'on ne pense pas à l'essentiel c'est à dire ce qu'on laissera à nos collectivités et au mouvement sportif. »



Pascal LEBRIS, élu aux sports de La Courneuve :

43% de la population sous le seuil de pauvreté et une centaine de nationalité sur la ville. Le sport, comme l'éducation, c'est le ciment de la République, un vecteur de défense de la laïcité et des droits des enfants, des femmes notamment.

Nous allons bénéficier de la piscine d'entraînement de Marville Il nous manque des créneaux pour former les MNS (30 par an à l'initiative de la ville) et aussi pour faire cours de natation avec aujourd'hui 80% des enfants qui ne savent pas nager.

Nous allons normalement récupérer les épreuves de tir sur le terrain des essences au parc Georges Valbon ainsi que de nombreuses épreuves paralympiques. Il nous manque des équipements extérieurs, en basket-ball, en hand-ball Nous avons 2 médaillées olympiques sur la ville, Gwladys EPANGUE (bronze à Rio en Taekwondo) et Diandra TCHATCHOUANG (joueuse de l'équipe de France de basket féminin qui revient très souvent à la Courneuve et qui porte le numéro 93 en équipe de France). 2 athlètes qui pourraient être ambassadrices du sport sur la ville de La Courneuve.



Fabrice TROUVÉ, directeur des sports Noisy-le-Sec :

Les directeurs des sports sont au carrefour de cette problématique, puisque c'est nous qui gérons la « concurrence ». Il y a des outils pour construire ensemble, par exemple, dans le cadre de l'appel à projet « Impact », la ville de Noisy-le-Sec travaille avec l'UNSS 93 et une association sportive pour construire de l'activité sportive sur l'objectif de l'accès des femmes à la pratique sportive. En multipliant ces appels à projets et **en additionnant les intervenants, on peut commencer à créer un rapport de forces et arrêter de se regarder en concurrence.**

Quand il se passe quelque chose dans un équipement sportif, il faut qu'on arrive à se mettre autour de la table et en discuter. Je prends un exemple : ce matin, j'apprends que la salle de sport du collège F. Héritier, qui a 3 ans, va être fermée parce que le mur d'escalade va s'effondrer. Notons que c'est un collège qui est en PPP, je vous laisse penser ce que vous voulez des PPP ! **La gestionnaire du collège m'appelle pour me dire que les élèves du collège vont avoir besoin d'EPS !**

J'ai fait une proposition de **comité des usagers des équipements sportifs où on réunit l'ensemble des usagers et on discute ensemble de ce qu'il faut pour l'équipement sportif.**



Marie-George BUFFET, députée de Seine-Saint-Denis :

Conclusion :

Le débat sur la Loi pour la démocratisation du sport est une proposition de Loi, c'est-à-dire une initiative parlementaire et pas une Loi provenant du gouvernement. Nous n'avons aucune Loi venant sur gouvernement ces 5 dernières années. J'ai présenté un amendement pour mettre dans le code du sport que « l'accès à la pratique sportive est un droit », comme le droit à la santé, au logement, à l'éducation. Cet amendement a été refusé et c'est bien là le cœur du problème : à quel niveau on place l'accès à l'EPS et l'accès à la pratique sportive ? Est-ce qu'on pense que c'est un besoin essentiel pour les individus et la société et donc que l'Etat doit y répondre, comme pour d'autres droits ?

Je suis frappé, en plein débat public, et alors qu'il y a des échéances électorales qui arrivent, le sport n'est pas une question publique et n'apparaît pas comme une question politique !

Je ne sais pas si le CNOSF va finir par se manifester et se faire entendre, ce qui serait bien. J'espère qu'il va réveiller les candidats et les candidates sur cette question de la pratique sportive et de l'enseignement de l'EPS. Ça serait bien qu'il n'y ait pas 2 grandes muettes : l'armée et le mouvement sportif. Si on en fait un objet public et un objet politique, si on en fait un droit, nous serons plus fort pour exiger les financements publics !

C'est remarquable ce que vous avez réussi à faire ce matin ici. C'est la première fois que j'assiste à une réunion où il y a autant d'acteurs et d'actrices de domaines différents (élus, acteurs sportifs, syndicalistes, etc.). C'est une force que cette mise en commun et il faut que l'on donne plus de visibilité à notre initiative : l'engagement des villes peut nous y aider et puis l'assemblée nationale garde sa porte ouverte si vous voulez faire un point d'étape.

Il faut continuer après cette initiative remarquable. Les élus parlementaires sont disponibles pour vous seconder et donner le plus de visibilité possible à votre initiative.

Enfin, je viens de lancer une pétition pour défendre les femmes sportives afghanes ! Le sport des femmes a été une des premières activités interdites lors de prise du pouvoir des Talibans. De nombreuses sportives sont menacées.

Interventions du Mouvement Sportif



Estelle ALVES, Comité Départemental de Squash 93 :

Je voudrais insister sur un point problématique : **la limitation des créneaux pour l'accès aux installations sportives.**

En ce qui concerne les projets à développer, un frein provient souvent des **lourdeurs administratives et de la complexité des dossiers à remplir** : l'optimisation du temps pour les présidents de club pourrait passer par des démarches rapides sur internet ; ceci permettrait de classer et d'inventorier l'ensemble des initiatives proposées.

A deux ans des JOP 2024, nous sommes déçus de la manière dont les choses se présentent. Au sein du CDOS 93, voici de nombreuses années que nous avons avancé des projets, avant même que Paris ne soit désignée. **Nous constatons avec grande déception, qu'aucun projet n'est lancé ou développé à deux ans de l'échéance.** Nous avons encore 18 mois pour réagir... !

Fonctionnement des installations : un modèle hybride, aussi bien pour le privé que pour le public, n'est-il pas envisageable ? Cela permettrait également de mutualiser les ressources humaines. Une installation, une fois créée, doit être entretenue et sécurisée. Tout ceci requiert des agents, des moyens humains afin de faire fonctionner l'installation.

Le Service Public possède-t-il les moyens humains et financiers pour répondre aux besoins ? Il faudrait ainsi repenser les modèles économiques (conventionnements et DSP) afin d'être efficace (exemple du Five à Marville, La Courneuve) et pouvoir amener de nouveaux pratiquants.

En ce qui concerne la diversité des sports pratiqués dans le département, elle reste encore très restreinte et notamment sous la domination (masculine) de la pratique du football. On pourrait espérer promouvoir et développer des Activités comme le golf, l'escalade par exemple ; cela mérite réflexion car ces activités ne sont pas réservées à une élite sociale ; il faudrait simplement que l'on ait la volonté de faire découvrir et pratiquer ces activités, afin que les jeunes puissent s'en emparer.

Les transports vers les installations sportives : dans nos villes en IdF, il y a pléthore de transports publics. Pourquoi ne pas développer de manière encore plus importante, l'utilisation de ces transports publics pour les scolaires ?



Benjamin NATTAGH, Trésorier CDOS 93 :

Il a fallu, notamment la crise sanitaire, pour se rendre compte qu'il existait des **inégalités de territoires concernant l'accès aux pratiques sportives**.

Sur les 3 millions d'Euros budgétés, moins d'un million a été utilisé pour le « dispositif passeport »

Il faut donc diffuser l'information, afin que tous les clubs en fassent la demande.

J'insisterai sur les difficultés et les lourdeurs administratives évoquées pour mettre en œuvre des projets éducatifs.

Enfin, compte tenu toujours de la crise sanitaire, l'organisation, le fonctionnement des projets et actions, doivent se concevoir de manière pérenne, afin de s'avérer efficace ; les actions ponctuelles sont infructueuses.



Martin CITARELLA, Chargé de mission au CDOS 93 :

Le problème du développement et de la construction des équipements sportifs est un problème financier mais pas seulement.

C'est un problème également **d'aménagement du territoire**, surtout en zone de grande densité, comme les nôtres ; cela oblige à innover, à inventer ; on le voit sur les équipements qui permettent « une pratique libre ».

Ceci pose cependant la question de la place du sport dans l'urbanisme ; c'est donc une question de positionnement vis-à-vis de la loi, de prise en compte de la loi, afin de permettre l'accès aux pratiques sportives ; comment alors, faire en sorte, dans cette nouvelle loi sur le sport, pour **sanctuariser la question de l'implantation et de la construction des installations sportives ?**

Le CDOS 93 a tenté de mettre en avant cette idée de **sanctuarisation**, dans ces rencontres et ses échanges avec les Sénateurs.

Dans l'élaboration de cette loi sur le sport, il faut donc permettre une **meilleure participation du mouvement sportif. Ce dernier doit être un acteur incontournable dans le processus de proposition de loi.** Des recommandations techniques écrites très précises doivent apparaître dans le code de l'urbanisme.

A moins de deux ans des JOP 2024, c'est le moment de faire valoir nos analyses et nos propositions.



Philippe STURM, Président du CDOS 93 :

Nous sommes en période électorale pour les présidentielles et le CNOSF va organiser un grand oral en direction des candidats afin qu'ils puissent exposer leur projet en matière de politique sportive. Le CDOS 93 n'a pas attendu les

élections présidentielles ou les JOP 2024 pour agir avec le soutien du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, que nous tenons à remercier.

Je connais bien Saint-Denis car dirigeant au SDUS et entraîneur de boxe. **Les conditions en matière d'installations sportives sont déplorables pour une ville olympique.** Ce n'est pas nouveau hélas, cela fait 25 ans que je me bats pour des équipements sportifs de qualité. J'ai hélas souvent rencontré porte close par la municipalité sur ces questions.

L'autre grande question évoquée également dans cette réunion **concerne le statut des bénévoles.** Je dois souligner l'action reconnue de Mme Marie-George BUFFET sur ce dossier lorsqu'elle était ministre des sports. Hélas, depuis plus de 20 ans, peu de choses ont changé sur cette question du bénévolat, or la plupart des clubs ne vivent et n'existent que par le bénévolat et l'activité des bénévoles.

Interventions de l'Education Nationale



Romain ZULIANI, Président USEP 93 :

En premier lieu, l'amendement voté le 9 février dans le cadre de la loi sur le sport à l'Assemblée Nationale stipule que les associations sportives scolaires ne seront plus les seules à pouvoir intervenir dans les écoles du premier degré. Nous sommes placés devant une dérive dangereuse, à savoir que n'importe quel type d'association pourrait intervenir dans le cadre scolaire.

En Seine-Saint-Denis, l'USEP c'est plus de 150 associations qui regroupent environ 8000 licencié.es en coopération avec le Conseil Départemental du 93, le CDOS et les Comités Départementaux. **L'amendement voté remet en cause le fonctionnement de l'USEP et ouvre la porte à « du tout et du n'importe quoi » !** Dans le 93, nous n'avons pas besoin de voir apparaître des personnes ou des organisations qui viennent vendre de l'EPS dans le 1^{er} degré.

En second lieu, à l'USEP, nous avons été parmi les premiers dans le 93 à placer énormément d'espoir dans les perspectives des JOP 2024 et des répercussions possibles sur notre territoire. En fait, peu d'avancées significatives pour les scolaires du 1^{er} degré alors que nous avons passé beaucoup de temps à mobiliser et vouloir mettre en place des choses.

Nous sommes prêts à travailler au sein de ce groupe de pilotage afin de faire évoluer et progresser le sport scolaire car l'USEP représente un tissu incomparable d'associations d'éducation populaire qui portent des valeurs éducatives citoyennes et laïques. Je tiens à remercier, au nom de l'USEP, Madame BUFFET pour le soutien dont elle a fait preuve dans le débat pour la loi sur le sport vis-à-vis de la défense de l'USEP.

Comme on le sait, une des difficultés pour implanter la pratique dans le 1^{er} degré est la question de **la formation** des professeurs des écoles. Aussi, il est indispensable de **ritualiser et de pérenniser la pratique journalière en validant la proposition de 4 heures d'EPS par semaine pour les élèves.**

Liaison scolaire / extra-scolaire : la carte « passerelle » est un dispositif efficace, proposé par le CNOSF, qui permet aux élèves de CM licenciés à l'USEP, ou les élèves de 6^e licenciés à l'UNSS, d'aller tester des pratiques dans les clubs associatifs.

C'est un véritable levier à utiliser, notamment dans nos quartiers « Politique de la ville », afin d'augmenter le nombre de licencié(e)s dans nos clubs.

Enfin avec nos collègues de l'UNSS, nous déplorons que **l'opération « PASS SPORT », ne puisse pas bénéficier aux élèves pratiquants du Sport Scolaire**, nous nous sommes adressés au ministre, et ne comprenons pas cette décision, que nous contestons.



Alixe Rivière, co-présidente de la FCPE 93 :

La réunion de ce jour est essentielle pour défendre l'EPS, le Sport Scolaire, le Sport Associatif, et les moyens qui doivent y être consacrés ; sans notre dynamique collective entamée, ces questions ne peuvent devenir publiques ; **agir ensemble pour le droit à la pratiques sportive est fondamental.**

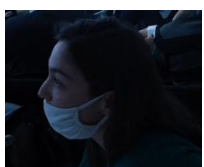
Une proposition de centralisation des informations : on devrait pouvoir accéder sur internet à un site dédié aux installations sportives : par ville, par activité, qui permettrait de faire un bilan réel des besoins.

Enfin, comment faire respecter les textes de lois faisant obligation de construire et mettre à disposition les installations sportives par les collectivités en responsabilités (Conseil Régional pour les lycées, Conseil Départemental pour les Collèges) ?

Il n'y a aucune rencontre et aucun échange avec le Conseil Régional sur ce sujet depuis des années ; il est temps que cela change.

Les parents d'élèves FCPE, vous rejoignent sur la **crise que traverse le bénévolat** et la nécessité d'y remédier afin de maintenir et développer la vie associative.

Nous sommes disponibles pour réfléchir et contribuer à la diffusion de l'information sur ces questions d'installations sportives, et à **prendre notre place dans les actions et les initiatives qui seront prises.**



Paola EYDAN, Professeure EPS au collège Marcel Cachin du Blanc-Mesnil :

Les horaires de cours, 4 heures pour les classes de 6^{ème} et 3 heures pour les autres classes, ne sont pas des heures effectives de cours.

Le temps de faire l'appel, de se déplacer pour se rendre sur les installations, et d'aller aux vestiaires, il reste en réalité moins d'une heure effective sur des enclaves de 2 heures. Par ailleurs le collège se trouve au sud de la ville alors que les installations sportives sont au nord, notamment pour le stade et la piscine ; nous devons prendre les transports en car.

Il reste ainsi très peu de temps pour faire pratiquer les élèves.



Hugues ROLAN. Directeur du Département STAPS Paris 13-Bobigny

En 1^{er} lieu, nous déplorons le fait que **l'on oublie systématiquement les jeunes formés dans l'enseignement supérieur** que l'on pourrait solliciter pour les dispositifs. Par exemple, pour « *une école-un club* », le STAPS forme des jeunes au niveau BAC +3 « Education et motricité » qui sont à même de convenir parfaitement pour remplir ces fonctions.

Nous formons également des étudiants en Master, qui sont également très compétents ; l'université française est donc bien placée pour répondre aux besoins en matière d'encadrement.

En 2nd lieu, pour ce qui concerne les conditions de travail sur le Campus de Bobigny, **nous vivons une double crise.** D'abord celle de **l'encadrement** : au STAPS de Bobigny, en 10 ans, on est passé d'un enseignant pour 36 étudiants à un enseignant pour 52 étudiants. Nous jouons le jeu, mais les moyens ne suivent pas ; dans les discussions et négociations entamés, il pourrait y avoir un rattrapage ; mais cela ne suffira pas pour combler les manques et le retard accumulé. **Il y a ensuite la crise du logement sur le campus.** Il y a effectivement un programme de

rénovation, mais qui suppose des moyens considérables. Afin d'obtenir ces financements, il a fallu accueillir d'autres filières, d'autres formations, mais les besoins en salles et en locaux sur le campus sont encore plus importants.

La crise est encore aigue concernant les installations sportives : nous accueillons 1200 étudiants et sommes un STAPS d'une dimension moyenne. La question c'est de bénéficier d'installations sportives de proximité, afin d'éviter aux étudiants de perdre du temps dans les transports. La collectivité EST ENSEMBLE, nous permet d'avoir un accès gratuit à la piscine.

Il faut souligner, que la **nouvelle construction « PRISME »**, installations moderne à Bobigny, pourra permettre d'améliorer notablement la situation, tant en matière de formation initiale, que dans le domaine de la recherche.

Nous voulons insister sur le fait que le **décrochage sportif scolaire** se déroule entre le collège et le lycée. Ce phénomène touche encore plus les filles que les garçons et d'avantage les milieux défavorisés. En définitive **plus on est une fille adolescente issue des quartiers populaires et moins on a la possibilité d'avoir accès à une pratique sportive régulière. C'est un fait essentiel qu'il faut intégrer dans les politiques sportives.**

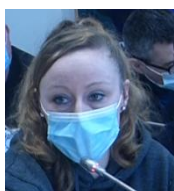
Pour ce qui concerne l'organisation des JOP 2024, le Comité d'Organisation avec son Président Tony ESTANGUET, accompagné du Conseil Départemental de Seine Saint Denis et de son Président Stéphane TROUSSEL sont venus nous rendre visite au STAPS de Bobigny. Le thème des interventions était : *continuons ensemble, jouons ensemble*. C'était très enthousiasmant. **Mais n'oublions pas nos étudiants.** Par exemple, les collectivités forment des maîtres-nageurs, n'oubliez pas que l'université en forme également : ils sont formés au savoir nager, à l'aisance aquatique et aussi à l'entraînement de haut niveau. **Ils sortent diplômés à bac +3 ou bac +5.**

Tony ESTANGUET a donc fait un beau discours aux étudiants... mais depuis il ne s'est rien passé de concret pour eux sur les retombées réelles de l'héritage supposé, bien au contraire.

Dans les perspectives de l'organisation de la **Coupe du Monde de Rugby en 2023**, les plans de formations projetés, **ça a été au contraire, un coup de poignard dans le dos des STAPS !**

En effet, l'université forme des étudiants au management sportif avec une filière dédiée. Il apparaît soudain dans le département un projet de faire **naître une Ecole de Management privée** dans le projet de restructuration du stade Raoul Montbrand à Pantin, sans que l'on sache pourquoi et sans que nous en ayons été informés, encore moins consultés.

On fait fi des étudiants qui font leur formation dans l'université Publique. On marche sur la tête. Chaque année, il y a 4000 étudiants qui se présentent au CAPEPS avec seulement environ 600 postes au concours. Ces étudiants sortent pourtant avec un bac+5 ! Les textes parlent au contraire de recruter des CQP (certificat de qualification professionnelle) qui pour certains ne sont pas reconnus dans le code du sport. C'est le monde à l'envers. **Pourtant, il y a un STAPS, qui se trouve juste à côté de ce projet de cette éventuelle école de management.** Il faut examiner comment on peut faire les choses en cohérence, en synergie et pas en concurrence pour l'intérêt de nos étudiants.



Lucille PERINELLI, Professeure d'EPS au collège Langevin-Wallon de Rosny-sous-Bois, coordonnatrice district UNSS et élue des AS au CD UNSS et CR UNSS :

Le nombre de piscines et de lignes d'eau disponibles pour les associations sportives scolaires est notoirement insuffisant. **L'accès est donc très restreint** et limite par conséquent le nombre d'Associations Sportives scolaires dans les établissements. La location des lignes a un coût très important pour les cours d'EPS : **1200 euros par an pour un groupe de non nageurs de 12 élèves.**

Pour ce qui concerne l'accès aux installations sportives de manière plus générale, la question de la **mutualisation** a été abordée, mais compte tenu de l'insuffisance des installations et de la multiplicité des besoins, **les AS du mercredi après-midi sont en concurrence, par exemple avec les Ecoles Municipales des Sports.**

Il faut souligner que notre mission reconnue à l'UNSS, en tant que professeur EPS (3H de forfait dans le service enseignant en plus des 17H de cours), les Associations Sportives d'établissement n'organisent pas seulement du sport de compétition et des rencontres, **ils ont également vocation à développer la vie associative.**

De nombreuses formations et actions existent : **jeunes arbitres, jeunes coaches, jeunes reporters, jeunes organisateurs.** Elles permettent ainsi aux élèves et aux jeunes qui le souhaitent de s'investir dans la pratique sportive de l'établissement, mais aussi d'acquérir des responsabilités reconnues en tant que tel, dans

l'établissement, mais aussi, pourquoi pas, dans le monde sportif associatif. **L'insuffisance d'installations est un frein à la mise en place de ces pratiques**, car cela nécessite plus de temps et de créneaux horaires.

Autre difficulté récurrente liée aux manques d'installations, **c'est l'impossibilité pour les AS d'établissements de recevoir des équipes d'autres établissements** pour le bon déroulement des rencontres et des calendriers dans les districts ou dans le département. Ainsi, **les élèves des AS d'établissement qui n'ont pas ou peu d'installations doivent ils se déplacer chaque semaine pour les rencontres**. Ils doivent par ailleurs s'entraîner et préparer les rencontres, en dehors du mercredi et accéder à des **créneaux horaires supplémentaires à midi ou en fin d'après-midi ce qui n'est pas toujours possible** (concurrence avec les clubs et organisation de la demi-pension). Enfin ces créneaux, quand ils existent, **ne permettent pas une pratique de qualité car souvent réduits à moins d'une heure**.

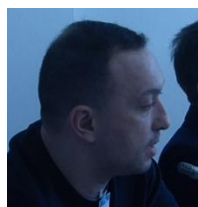
En ce qui concerne les transports du mercredi pour les rencontres du sport scolaire, l'éloignement des installations nous conduit à **utiliser les transports en commun**. Les déplacements sont pris en charge financièrement par l'UNSS. Mais les déplacements avec les élèves sont souvent longs et nécessitent **surveillance permanente** car nous n'avons **pas d'accompagnateurs** : un seul enseignant qui se déplace avec les élèves de son association sportive. Les déplacements en vélo ou en trottinette sont impossibles et trop dangereux car nécessitant trop de surveillance, trop d'encadrement. De plus nombre d'élèves ne savent pas faire de vélo ou n'en possèdent pas.

En ce qui concerne la **difficulté d'accueil des élèves, les problèmes résident** dans le fait que nous essayons **d'élargir l'éventail des activités** pour accueillir pour d'élèves, en particulier les jeunes filles, mais ici aussi on se heurte au fait que l'on ne peut multiplier les créneaux d'accès aux installations qui sont saturées. On a évoqué la **mutualisation** des créneaux des installations pour tenter de résoudre les problèmes. Le mercredi à l'UNSS, nous le faisons déjà, mais **cela ne résout pas l'insuffisance d'installations**. En effet, comme on l'a dit la concurrence des clubs et des écoles des sports (et le primaire en semaine), ceci ne permet pas d'obtenir les créneaux nécessaires en EPS ou à l'UNSS du mercredi.

Bien que des **réunions de répartitions** d'installations se tiennent tous les ans, on n'arrive pas à répondre aux besoins. Ceci nous oblige à des **cycles courts, à des changements fréquents d'installations en EPS au détriment du temps d'apprentissage des élèves**.

Sur le fonctionnement des installations sportives et la conception, le Conseil Départemental a construit une halle il y a 6 ans sans nous associer, ni nous consulter. On se retrouve avec une installation non chauffée l'hiver et un toit bâché en toile qui fuit. Au sol c'est un revêtement en béton. De plus, le terrain comporte un vice de forme car il est en pente.

Enfin, **les activités choisies à l'AS le mercredi doivent prendre en compte les capacités des installations sportives** : pas question par exemple de faire vivre **une AS badminton ou handball avec 50 élèves sur un seul créneau, c'est totalement impossible !**



Karim BACHA, Secrétaire Départemental FSU 93 :

Il faut le réaffirmer : il manque cruellement d'installations sportives dans le département pour répondre à tous les besoins : primaire, secondaire et multiplicité des activités sportives dans les clubs et associations.

En ce qui concerne l'héritage JOP 2024, **il s'agit bien de l'enjeu d'un héritage matériel pour le parc sous équipé d'installations sportives, c'est un enjeu majeur**. Nous avons tenu notre congrès départemental FSU en décembre 2021. Lorsque le SNEP 93 est intervenu pour présenter la motion « Héritage installations sportives JOP 2024 », il a fait sensation. **Le congrès a été véritablement stupéfait par les chiffres** (dernier département de France) **et par le concept officiel avancé par les communicants d'« Héritage immatériel »**.

De fait, **la candidature Paris aux JOP de 2024 s'est beaucoup appuyée sur les idées de Seine-Saint-Denis « territoire populaire » et également « terre olympique » et sur l'idée de l'héritage** : la participation du département et l'accueil de compétitions permettrait de créer un véritable héritage pour les populations. On commence à se rendre

compte que **ce qui avait été promis notamment sur les infrastructures n'est pas à la hauteur des engagements et des espérances**

La question essentielle qui nous est posée est la suivante : **comment agir ensemble pour exiger et obtenir l'engagements d'un héritage réel et durable pour les populations et répondant aux besoins de développement de la pratique sportive des jeunes ?**



Disoloka CARLOS, professeur d'EPS au Collège Travail-Langevin à Bagnole.

Le collège Travail-Langevin de Bagnole ne possède pas d'installations sportives. Nous nous déplaçons pour aller sur celles-ci. La plus proche est à dix minutes à pied mais nous avons en moyenne **15 à 20 minutes de temps de trajet pour se rendre sur d'autres sites**, nos lieux de cours. En comptant l'aller puis le retour et les temps de vestiaires, il est illusoire de penser que nos élèves puissent pratiquer 2 heures d'activités physiques.

Les installations sportives que nous utilisons, notamment **au Parc des sports de la Briqueterie, sont vétustes** : la piste d'athlétisme est une piste en cendrée déformée par la pluie. Elle ressemble plus à un terrain vague toute l'année.

Par ailleurs responsable d'une section sportive lutte, le constat est simple : **il pleut dans la salle de lutte**. Quant à la salle de gymnastique, elle est en partie inutilisée car la **fosse s'effondre**.

Depuis près de 8 ans un nouveau collège doit être construit. Nous l'attendons ! Avec un nouveau collège d'une capacité de 700 élèves contre 450 aujourd'hui, **nous espérons de nouveaux moyens**. La ville de Bagnole étant densément peuplée, nous avons non seulement besoin **des installations sportives existantes rénovées** (piste d'athlétisme, terrain de rugby, salles de combat, de gymnastique et de musculation) mais aussi de nouvelles installations sportives (mur d'escalade, gymnase...) **car les installations actuelles ne sont plus suffisantes**.

Les nouvelles installations sportives doivent être en adéquation avec les besoins des professeurs d'EPS et des élèves, car ce sont nos salles de classes.

Le programme type collège du CD 93 y répond-il ? Quid des architectes ? Le référentiel du SNEP-FSU relatif à la construction des équipements sportifs est-il consulté ? Comment fait-on face au manque de moyens annoncé ? Quel est le programme de financement du projet ?



Guillaume COURTAUD, professeur d'EPS Lycée Louise Michel de Bobigny, élu des AS au CD UNSS 93 et CR UNSS Créteil :

Témoignage sur le fonctionnement des AS et le fonctionnement démocratique de l'UNSS.

Les élus des AS ne cessent d'alerter sur les difficultés de fonctionnement de nos AS : Possibilité de forfaits licences non proposée, accès parfois périlleux aux installations sportives surtout le mercredi après-midi, gouvernance de l'AS avec une présidence à géométrie variable des chefs d'établissements, de faibles moyens alloués pour le fonctionnement quotidien de nos AS (matériel, transports...). Tel est le répertoire non-exhaustif des difficultés rencontrées pour exercer une réelle vie associative et éducative dans nos contextes urbains.

Les professeurs d'EPS, animateurs de ces Associations Sportives, s'emploient 3H par semaine et parfois plus pour faire vivre au maximum d'élèves ce sport scolaire dans le **prolongement de l'EPS**. **Le défi est immense**. L'échelon de l'établissement scolaire dans sa quotidienneté se révèle être riche pour les interactions avec nos élèves dans le cadre sportif et éducatif. Les problématiques éducatives sont saillantes (accès à la culture sportive, espace de bien être, d'échanges et de partage) et l'action des enseignants concrète.

Cette réalité ainsi décrite **va à rebours des artifices communicationnels** qui tend à rendre aujourd'hui l'UNSS comme la créatrice d'un spectacle sportif scolaire mâtiné d'objectifs sociétaux à grands renforts de **grands événements sponsorisés**. Des partenaires et mécènes apparaissent et proposent à notre public devenu cible des journées thématiques dont il faudrait questionner, au regard de la brièveté du moment, le réel impact éducatif à long terme. Le problème soulevé renvoie ici au **décalage qui existe entre les éléments de communication et les moyens réellement accordés pour le « développement quotidien de nos AS »**. Ce combat pour proposer des conditions dignes de pratique à tous nos élèves ne fait pas écho auprès des instances.

Être élu des AS, c'est déjà prendre à cœur son rôle d'animateur d'AS, aider à la coordination de son district et de son département, venir participer à des conseils départementaux, Régionaux et Nationaux au cours desquels sont censées être élaborées, dans une logique d'échanges, les différentes politiques, orientations éducatives et possibilités budgétaires de l'année scolaire future. **Mais notre rôle se trouve actuellement réduit à sa portion congrue, nous vivons un moment vertical.** Nos déclarations liminaires plus ou moins longues viennent poliment perturber le timing du conseil mais n'en modifient pas la trajectoire sur les points précieux à nos yeux.

Dans ce cadre-là, **il devient donc de plus en plus difficile de porter la parole des collègues** et d'associer le plus grand nombre sur une réflexion à la fois locale et globale. Face à cette feuille de route politique, la profession s'interroge mais refuse de se résigner.

Des menaces crédibles et tenaces pèsent actuellement sur le maintien du niveau d'encadrement de nos AS avec une remise en cause des forfaits de 3H. La précarisation de la profession, les réformes successives, notamment celle du lycée qui crée des contraintes énormes d'emploi du temps, les freins à l'exercice du métier précédemment exposés sont des facteurs peu propices au développement d'un réel service public d'éducation sportif. **Alors que l'avenir proche nous promet un événement incontournable de niveau mondial que sont les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024, la dynamique réelle et concrète sur les pratiques peine à se faire sentir.**

Le développement de la pratique féminine, la lutte contre la sédentarité, la recherche du lien collectif à travers la pratique des activités physiques sont autant de réalités incomplètes et inachevées alors même que l'ensemble du **mouvement sportif scolaire et civil devraient être associés. La promesse d'un héritage n'a de sens que si nos enfants deviennent les acteurs et vivent pleinement ce moment présent que les JOP de Paris 2024 sont censés représenter.**

L'AS reste un formidable outil pour initier des dynamiques dans et hors les murs de l'établissement, une pratique à part car porteuse de valeurs, véritable outil de formation à la vie associative sur le moyen et le long terme à condition de lui donner, pas seulement des moyens, mais des structures à l'écoute. Des idées, la profession en a, faisons-lui réellement confiance. **Écoutons nos élèves, écoutons-nous et acceptons de délibérer collectivement pour le bien de tous.**



Serge REITCHESS, professeur d'EPS retraité au Clg Marie Curie, Les Lilas (1985-2020) :

2023-2024 : pour un plan de développement du rugby en Seine Saint Denis !?

Infrastructures : l'accès des scolaires aux terrains de rugby

- Un des facteurs limitants, en plus du manque de formation des enseignants, concerne évidemment l'accès des scolaires aux terrains en herbe ou synthétique.
- Les terrains en herbe ne peuvent être utilisés qu'une dizaine d'heures par semaine, excluant ainsi quasiment les scolaires des possibilités d'accès.
- L'éloignement des scolaires de ces terrains, et les transports en car nécessaires, est un autre élément décisif.

Le plan de développement départemental du rugby doit ainsi, inclure de manière incontournable, **un Plan de rénovation et de mise aux normes en synthétique de tous les terrains en herbe disponibles dans le Département**. Ce plan de rénovation en synthétique permet un **entretien et une gestion écologique**, une **diminution des coûts d'entretien** (7 L /m² consommation d'eau pour une pelouse en herbe) et une **rentabilité maximum de l'installation en ouvrant son utilisation de manière permanente aux scolaires sur les créneaux 8h-18h**. **Un plan d'implantation de petits synthétiques dans les cours d'écoles primaires** doit être mis à l'ordre du jour permettant également une pratique polyvalente sans risque.

Stade Raoul Montbrand à Pantin : projet de la Fédération Française de Rugby (FFR)

Ce projet n'évoque pas la mise en conformité synthétique des terrains en Seine Saint Denis, analysée ci-dessus, pour développer le rugby dans le Département, ni les investissements nécessaires dévolus.

Ce projet d'élite et de prestige **ne répond pas aux besoins de développement du rugby dans le département pour la masse des pratiquants**. Il a par ailleurs été conçu et élaboré **en dehors de toute concertation avec les usagers quotidiens que sont les clubs et les scolaires**.

Il porte enfin **une opération commerciale d'envergure** qui interroge sur les finalités de l'opération (un pôle "haut niveau", un pôle campus sport avec une école des métiers du sports, une école de commerce et de management du sport et un incubateur de start-up de la filière sport).

Le Comité Directeur de la FFR du 19 mars 2021 actait officiellement le projet et il apparaît qu'il s'agit en fait d'un double projet :

- Un **projet sportif pour 23 M d'euros (dont on ne sait pas s'il est HT ou TTC !)**
- Un **projet commercial pour 45 M d'euros**, dans lequel la FFR est investie dans un dossier commercial immobilier (qui n'est pas son objet) : ainsi **la participation de la FFR se monte à 5% dans le projet commercial adopté**.

Aucune information n'a par ailleurs été rendue publique, sur ce dernier point que constitue cette opération commerciale. La question des installations et le fonctionnement des institutions : à quand une information et une consultation des usagers ?

Héritage JOP Paris 2024 et équipements sportifs en Seine-Saint-Denis :

Des promesses pour le territoire... aux déceptions de la population ?

➤ L'héritage en équipements sportifs à la marge des financements publics :

Tony ESTANGUET affirmait le 12 Avril 2018 devant 500 étudiants en STAPS à Bobigny : « il y a 1,5 Milliard d'argent public pour la Seine-Saint-Denis » en répondant à une question sur le manque d'installations sportives dans le 93 (15 pour 10 000 habitants quand la moyenne nationale est à 50) !

Il oublie de dire que sur cet investissement, plus d'1 Md sont investis dans le village des athlètes à Saint-Ouen alors que ce site sera transformé après 2024 à **75% de logements ou bureaux privés et seulement 25% de logements sociaux**. Pas étonnant que la CCI du Grand Paris parle d'« opportunités » ! Côté immobilier, on peut aussi parler du village des médias à Dugny – Le Bourget qui verra la construction d'un nouveau gymnase au sein du nouveau quartier.

Le protocole de co-investissement d'1,5Md voté le 14 Juin 2018 entre l'Etat, la Région, le CD93 et Plaine Commune, Paris Terre d'Envol et d'autres collectivités (Paris et Marseille notamment) servira à financer la SOLIDEO qui es en charge des ouvrages olympiques. Mais loin d'un discours qui affirmerait 1,5Md d'€ pour le sport dans le 93 en héritage des JOP de Paris 2024, **ce sont seulement environ 50 Millions d'€ qui sont réellement investis dans les installations sportives sur l'Ile-de-France**.

La réponse de Tony ESTANGUET interroge sur la communication du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO) et sur l'héritage en matière d'installations sportives pour la Seine-Saint-Denis appelée « Terre des Jeux » au moment de la candidature où selon le slogan ces Jeux « nous faisaient rêver » !

➤ Le Centre Aquatique Olympique (CAO) de Saint-Denis, étendard de l'héritage des JOP de Paris 2024 :

Comme le village des athlètes, le projet de CAO est lui aussi privé. Après une bagarre entre géants de l'immobilier, c'est Bouygues qui a gagné le gros lot. Un projet initialement prévu autour de 86M d'€, puis 113M d'€, et qui s'élèverait finalement à plus de 150M d'€ pour sa construction. Pour la concession, la ville de Saint-Denis devra payer 300 000€ pour l'accès aux élèves de primaires.

Pour le reste du 93, 8 constructions de piscines qui sont prévues dans le protocole de Juin 2018. Preuve que si l'on veut mettre de l'argent public, c'est possible. Mais sur les 8 piscines, seulement 4 projets sont déjà en cours : le CAO à Saint-Denis, Marville à La Courneuve, le centre aquatique d'Aulnay (privé à 7€ l'entrée) et la piscine du Fort d'Aubervilliers (construction contestée par la population en raison de l'extension avec le spa/solarium sur les jardins ouvriers !!!). Pour les 4 autres, le projet de Noisy-le-Sec a dû être annulée pour un problème de viabilité du projet proposé suite à un audit et les lieux d'attribution des 3 derniers bassins d'entraînement sont encore en discussion.

Le CAO est, à l'image du stade de France en 1998, sans conteste l'infrastructure sportive qui marquera l'héritage des JOP 2024. Cependant, dans le protocole de Juin 2018, on voit l'accent porté sur les constructions de piscines et les bassins d'entraînements légués suite aux Jeux. On se demande pourquoi il n'a pas été possible de penser au-delà ce plan sur le sujet des bassins de proximité ? Si les

mobilisations précédant ce protocole aient été entendues, le modèle PPP/DSP et la com' politique l'emportent encore au détriment des populations.

➤ **Les sites d'entraînement et l'héritage immatériel : l'EPS, le sport scolaire et le sport pour toutes et tous ont besoin de plus !**

Publiée initialement dans le « dossier de candidature » (en 2016), la liste des sites dédiées aux délégations étrangères pour l'entraînement a mis plus d'un an à être officialisée après l'attribution en septembre 2017.

Si l'équation entre les besoins liés à l'entraînement des athlètes et l'héritage potentiel est complexe, le manque de transparence sur les projets et les usages post-2024 ne permettent pas de construire cet héritage avec la population en matière sportive.

Cela répond davantage à un modèle économique du sport business ! Pas sûr que ce soit de cela dont aient besoin les jeunes garçons et les jeunes filles de Saint-Saint-Denis pour pratiquer les activités sportives en EPS ou dans leurs clubs.

Quelques équipements déjà existants vont bénéficier de financements de la SOLIDEO. Une liste de 13 sites en Ile-de-France représente un montant d'investissements total de près de 54 millions d'euros, ce qui représente assez peu au regard du prix de construction d'un équipement sportif...

Pour le 93, en plus des piscines évoquées plus haut, sont concernés :

- La grande Nef au sein du complexe sportif de l'Île de Vannes et le gymnase Pablo Neruda à Saint-Ouen.
- Le gymnase Guy Môquet à Aubervilliers. Le stade A. Karman devrait être site d'entraînement, mais sans rénovation des gradins pourtant extrêmement vétustes.
- Le complexe sportif Auguste Delaune et le palais des sports de Saint-Denis.

Ces sites seront investis pendant plusieurs semaines, dès janvier 2024, par des délégations étrangères. Il est important que l'accueil soit de qualité pour ces équipes qui viendront en reconnaissance et à la rencontre des habitants.

Il est tout aussi important que l'usage post-2024 revienne à la population et aux scolaires comme un réel héritage ! Enfin, n'est-il pas aussi important que d'ici les JOP de Paris 2024, ces usages et les usagers potentiels soit sollicités pour construire l'après 2024 ?

Les dynamiques de l'Etat, de la SOLIDEO et du COJO ne sont pas sur ce registre. Si ces institutions affirment associer la population, la réalité est plus du ressort de l'information une fois la décision prise. C'est pourquoi, il y a un enjeu majeur à mobiliser les élu.es et le mouvement sportif dans son ensemble sur le département de Seine-Saint-Denis et au-delà pour construire une politique sportive la plus ambitieuse possible dans les territoires où pourtant les besoins sont identifiés depuis longtemps.

Si 2024 devient une date trop rapprochée pour voir sortir de nouvelles infrastructures sportives, cette date doit encore être celle d'une mobilisation pour un meilleur accès à la pratique sportives pour toutes et tous !

Les élu.es, les acteurs du sport associatif et les acteurs de l'éducation de Seine-Saint-Denis se mobilisent !!!



" Je remercie le SNEP-FSU 93 qui a lancé ce « Collectif PERmanent 93 pour la défense et de promotion de l'EPS, du sport scolaire et du sport » [...] C'est la première fois que j'assiste à une réunion où il y a autant d'acteurs et d'actrices de domaines différents." **Marie-George BUFFET, ancienne députée.**

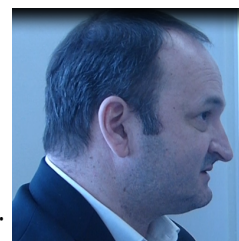
" En 10 ans, on est passé d'un enseignant pour 36 étudiants à un enseignant pour 52 étudiants." **Hugues ROLAN**, dir STAPS de Bobigny



" Avec notre dynamique collective entamée, ces questions peuvent devenir publiques. [...] Il faut faire respecter les lois faisant obligation de construire et mettre à disposition les installations sportives par les collectivités. "

Alixe RIVIERE, sec. dép. FCPE 93

" Je trouve l'idée excellente d'un comité permanent pour la Seine-Saint-Denis ! Ce territoire est « sensé être » celui qui doit avoir le plus d'héritage sportif territorial et sociétal. [...] On ne voit pas bien l'efficacité des fonds sur les territoires. " **Régis JUANICO**, président commission JOP à l'Ass. Nat.



" A Saint-Denis, les conditions en matière d'installations sportives sont déplorables pour une ville olympique ! "

Philippe STURM, président du CDOS93

" Mettre tous les acteurs autour de la table pour faire pression sur celui qui au fond peut nous permettre de passer le cap décisif, c'est-à-dire les moyens de l'Etat ! " **Lionel BENHAROUS**, Maire des LILAS



Avec le SNEP-FSU, les profs d'EPS du 93 s'engagent pour lutter contre les inégalités !